

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1^{er} décembre 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Françoise Bouchard et Mario Tremblay, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Le Conseiller Pierre Paquette est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Demande par trois citoyennes appuyée d'une pétition, pour prendre des mesures pour ralentir la circulation au cœur du village, en particulier sur le chemin Chamberlain.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-12-01/194

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2014

2014-12-01/195

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 3 novembre 2014 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 EMPRUNT DE 2 121 000\$ LE 21 JANVIER 2015 PLUTÔT QUE 2 121 900\$ ET REMBOURSEMENT DE 900\$ SUR LE CAPITAL DE LA DATTE À PARTIR DU SURPLUS AFFECTÉ AUX ÉGOUTS

2014-12-01/196

Considérant que le jumelage des deux emprunts pour un seul emprunt renouvelable le 21 janvier 2015 totalise 2 121 900\$;

Considérant que le Ministère des Finances exige que l'appel d'offres soit d'un montant divisible par 1 000\$;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que l'emprunt soit de 2 121 000\$ et que les 900\$ manquant soient payés par le surplus affecté aux égouts.

PROCES VERBAUX



5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Le maire rapporte les changements majeurs et les orientations 2015 de la MRC. Bonne nouvelle, une baisse de la quote-part d'environ 7 000 \$ pour notre municipalité pour l'année 2015.

5.2 CLD

Le Maire informe les membres du conseil sur la possibilité d'abolition du CLD. Plusieurs possibilités s'offrent aux maires. Une décision sera prise très bientôt.

5.3 Collecte sélective et déchets

Rapport de la Conseillère Françoise Bouchard concernant la régie des déchets et la gestion des matières résiduelles.

5.4 Incendies

Rapport du Conseiller Mario Tremblay. Engagement d'un TPI pour faire des visites de prévention. Dernièrement la régie éprouve des difficultés avec les bornes sèches sur le territoire.

5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

5.6 Loisirs

La présidente des loisirs Karine Meunier discute avec le conseil du manque de bénévoles et de la survie du comité. La municipalité supportera le comité au niveau de la demande de subvention annuelle pour les moniteurs(trices) ainsi que des paies de ceux-ci. L'adjointe administrative s'occupera de ces tâches selon ses disponibilités.

5.7 Voirie, aqueduc et égout

Rien à signaler.

5.8 Direction générale

- Planification budgétaire 2015 : rencontre prévue avec les conseillers le lundi 8 décembre à 18h30. La séance du budget sera lundi le 15 décembre à 19h00.
- Suivi des travaux de « Fosses Expert ».
- Projet biomasse : le projet ne sera pas rentable donc le dossier est clos.
- InnovaTerre : la rencontre de mi-mandat a eu lieu. La rencontre finale aura lieu en décembre.
- PIIRRL : 3^e partie du rapport.
- Rapport à la TECQ : plusieurs difficultés rencontrées vu le rapport sur 4 années. En attente de l'approbation du MAMOT et de l'Auditeur.
- Élections : début du processus.

5.9 Rapport du Maire

- Rapport de la situation concernant le Pacte fiscal transitoire signé par la Fédération Québécoise des Municipalités.
- Demande de subvention faite auprès du député Guy Hardy. Une aide financière de 150\$ a été accordée pour l'année 2015 afin de défrayer une partie des coûts reliés au bulletin municipal.

5.10 CCU

-Rien à signaler.

PROCÈS VERBAUX



- 2014-12-01/197 6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.
- 2014-12-01/198 7.0 **TRÉSORERIE:**
- 7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5729 à 5775 inclusivement.
- Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 100,046.31\$.
- 7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**
- 2014-12-01/199 7.2.1 **POLITIQUE FAMILIALE**
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de remettre 200\$ à Véronique Côté et Stéphane Cloutier pour leur 2^{ième} enfant. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-12-01/200 7.2.2 **APPROBATION DE LA GRILLE DES SALAIRES 2015**
- Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter la grille des salaires des employés et des membres du conseil pour l'année 2015 et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote CC.40.
- 2014-12-01/201 7.2.3 **TEMPS ACCUMULÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de payer la totalité du temps accumulé pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, soit 175 heures. Pour 2015, il est suggéré de rembourser les heures accumulées, s'il y a lieu, deux fois par année plutôt qu'une fois l'an. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-12-01/202 7.2.4 **QUOTE-PART MUNICIPALE 2015 POUR LES SERVICES D'ACTI-BUS**
- Considérant l'offre de service 2015 d'Acti-bus;
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'Acti-bus au montant de 1 172\$ pour l'année 2015 et d'autoriser le Maire et le Directeur général à signer l'entente. Le secrétaire trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

7.2.5 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR POUR LES EAUX USÉES

2014-12-01/203

Considérant les exigences toujours de plus en plus sévères du gouvernement en ce qui a trait aux systèmes d'épuration des eaux usées;

Considérant les trois soumissions reçues;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un échantillonneur au coût de 2 700\$ plus les taxes chez la compagnie « Avensys Solutions », payé par le fonds d'investissement aux égouts. Le secrétaire trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.6 ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS

2014-12-01/204

Considérant les prévisions budgétaires 2015 de la RIGDSC;

Considérant que le prix pour l'enfouissement sera de 110\$ la tonne, pour les compostables à 50\$ la tonne et la redevance à l'enfouissement estimé à 21.73\$ la tonne;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2015 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets.

7.2.7 SOUTIEN À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL ET À LA GRANDE QUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2014

2014-12-01/205

Considérant la demande de soutien du Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de remettre un don de 50\$ à l'organisme. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.8 ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LE BARRAGE

2014-12-01/206

Le Directeur général explique aux membres du conseil que le barrage fait partie des exclusions dans le contrat d'assurance de la municipalité.

Considérant le risque de poursuite suite à un accident;

Considérant que la MMQ accepterait d'assurer le barrage en responsabilité civile seulement pour la somme de 250\$ par année;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'assurer en responsabilité civile le barrage pour un supplément de 250\$ par année. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

PROCÈS VERBAUX



- 2014-12-01/207
- 7.3 VIREMENTS - SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT
- Considérant la présentation des revenus et dépenses pour l'année 2013 relatifs à l'aqueduc et l'égout;
- Considérant que les résultats indiquent un déficit de 6 724 \$ pour le service de l'aqueduc et un surplus de 27 490\$ pour le service d'égout incluant l'assainissement;
- Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de procéder au virement du surplus accumulé non affecté d'un montant de 27 490\$ au surplus affecté de l'égout et au virement de 6 724\$ du surplus affecté de l'aqueduc au surplus non affecté pour transférer le déficit de l'aqueduc au surplus affecté à l'aqueduc.
- 8.0 AFFAIRES NOUVELLES
- 2014-12-01/208
- 8.1 PLAINTÉ CONCERNANT LA VITESSE SUR LE CHEMIN CHAMBERLAIN
- Considérant qu'il y a maintenant deux garderies situées sur le chemin Chamberlain au cœur du village et qu'il y a un problème de vitesse dans ce secteur;
- Considérant que plusieurs enfants y circulent à pieds et à vélo et que plusieurs parents s'en inquiètent;
- Considérant qu'une plainte écrite a été déposée, que trois citoyennes se sont présentées à cette même séance du conseil avec une pétition de 27 noms qui appuient leur demande;
- Considérant que les membres du conseil sont sensibles à la sécurité des enfants et qu'il vaut mieux prévenir;
- Considérant les solutions possibles, certaines étant plus efficaces que d'autres et certaines plus coûteuses que d'autres;
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de réduire la vitesse maximum à 30 km sur le chemin Chamberlain (secteur centre du village) et installer deux panneaux d'arrêt à l'intersection des chemins Chamberlain et Champagne. Des panneaux « nouvelle signalisation » seront aussi installés pour un certain temps afin de prévenir les conducteurs de ce changement.
- 8.2 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES PRÉPARÉ PAR HB ARCHIVISTES
- 2014-12-01/209
- Considérant que des travaux de classement d'archives ont été effectués au mois de novembre dernier;
- Considérant que la compagnie HB archivistes ont effectué le tri des documents à conserver et ceux à détruire;
- Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser la destruction des archives selon la liste préparée par HB archivistes en mandatant le directeur général à veiller à la destruction de ceux-ci.

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

8.3 RÉALISATION COMPLETE DES TRAVAUX DE PLUVÉRISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUPONT, DE CREUSAGE DES FOSSÉS ET DE CHANGEMENT DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS DUPONT ET COWARD DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DE 40 000\$ DU PAARRM 2014

2014-12-01/210

Considérant la subvention de 40,000\$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que les travaux consistaient à pulvériser une partie du chemin Dupont, d'effectuer le creusage de fossés et le changement de quelques ponceaux sur les chemins Dupont et Coward;

Considérant que ces travaux sont maintenant terminés;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de confirmer la réalisation complète des travaux et de compléter le rapport des travaux afin de recevoir le premier versement de la subvention.

8.4 APPUI À LA SOCIÉTÉ RADIO CANADA

2014-12-01/211

CONSIDÉRANT QUE la Société Radio-Canada a subi des coupures considérables dans ses budgets à au moins 3 reprises dans les 4 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les coupures du gouvernement fédéral ne permettent plus à la société d'État de se développer adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures ont aboli 657 postes ainsi que des émissions d'information, culturelles et sportives affaiblissant ainsi la capacité de la population à s'informer, s'instruire et s'éclairer;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures créent de l'inquiétude auprès des créateurs qui façonnent notre culture;

CONSIDÉRANT QUE de telles coupures appauvrissent la créativité d'un peuple, l'audace et le goût du risque dans la création;

CONSIDÉRANT QUE Radio-Canada a dans sa mission le mandat de :

- Sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.
- Favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduit des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et d'une créativité artistique canadiennes, qui met en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournit de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérées d'un point de vue canadien.
- Que la programmation offerte par le système canadien devrait être à la fois variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des

PROCÈS VERBAUX



hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts une programmation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit.

- Puiser aux sources locales, régionales, nationales et internationales.
- Renfermer des émissions éducatives et communautaires.
- Dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéresse.

CONSIDÉRANT QUE ces coupures compromettent la mission même de Radio-Canada qui est d'informer, d'enrichir et de sauvegarder la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

CONSIDÉRANT QUE ces compressions viennent mettre en péril les émissions d'intérêt public régionales, contrevenant aussi à son rôle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'appuyer la Société Radio-Canada dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de cesser les compressions budgétaires et d'éviter l'éventuel démantèlement de la société d'État qu'est Radio-Canada.

8.5 CONSTRUCTION DE L'OLÉODUC DE TRANSCANADA PIPELINES

2014-12-01/212

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TransCanada envisage la construction d'un nouvel oléoduc et que le tracé préliminaire, tel que dessiné actuellement, traversera le territoire de plusieurs MRC et municipalités sur une longueur totale de 1 000 km;

CONSIDÉRANT QUE des études et des analyses environnementales pour ce projet sont en cours par TransCanada;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2014, TransCanada a déposé devant l'Office Nationale de l'Énergie la description de son projet d'Oléoduc Énergie Est et déposera sa demande détaillée à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2014, TransCanada a transmis un avis indiquant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) devrait mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir des audiences publiques afin d'aborder le sujet des installations du stockage du pétrole et du terminal maritime dans le cadre de son projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux générés par cette infrastructure présenteront des risques d'impacts environnementaux, notamment en ce qui a trait aux cours d'eau et aux milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE le tracé préliminaire présenté par TransCanada soulève des inquiétudes du fait que l'oléoduc traverserait la zone agricole décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), des zones de recharge des aquifères et des secteurs urbanisés à vocation industrielle et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte également d'importants enjeux d'acceptabilité sociale et de sécurité publique;

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'envergure devrait se conformer aux exigences prévues aux lois québécoises en matière d'environnement et de protection des zones agricoles, malgré le fait qu'il soit sous la juridiction du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des interventions et préoccupations soulevées par les MRC et les municipalités touchées par le passage de l'oléoduc de TransCanada, lors de la rencontre organisée par la FQM le mardi 8 avril 2014 à Drummondville, s'articule principalement autour de 5 enjeux prioritaires soient :

- Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à se prononcer sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada afin d'évaluer ses impacts sur l'environnement en fonction des législations québécoises;
- S'assurer que le tracé de l'Oléoduc Énergie Est, tel que proposé par TransCanada, n'entraîne pas de contrainte majeure à l'aménagement du territoire et soit arrimé aux schémas d'aménagement, notamment quant aux périmètres urbains;
- Réclamer que les plans des mesures d'urgence pour l'Oléoduc Énergie Est soient élaborés conjointement avec les municipalités concernées, en occurrence la ville de Neuville concernant le tronçon prévu sur son territoire, afin de considérer les capacités financières et matérielles desdites municipalités;
- S'assurer que les pétrolières possèdent un fonds réservé afin de défrayer tous les coûts reliés aux risques engendrés par tout oléoduc;
- S'assurer que les compensations financières des communautés touchées ou affectées par le passage du pipeline soient conséquentes aux risques exposés;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'énergie et les ressources naturelles de la FQM a fait sa recommandation du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Tommy Lacoste,

QUE le conseil appui la Fédération des municipalités du Québec (FQM) dans sa demande de participer aux consultations de l'Office national de l'énergie sur le projet de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada;

QUE le conseil, dans son appui à la FQM, demande également au gouvernement du Québec de mettre en place un comité de vigilance formé de représentants de l'industrie pétrolière, des deux unions municipales et du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de faire le suivi et le « monitoring » de la mise en place du pipeline TransCanada en fonction des recommandations de l'Office national de l'énergie;

QUE le conseil, suivant l'appui de la FQM, demande au gouvernement fédéral une modification législative permettant à l'ONÉ d'avoir des pouvoirs accrus de suivi des pétrolières, dont celui d'effectuer des travaux en lieu et place de celles-ci lorsqu'elles refusent d'apporter les correctifs nécessaires pour assurer la sécurité de leur pipeline affectant la sécurité des biens et des personnes;

QUE le conseil, suivant l'appui de la FQM, demande au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, afin de rassurer la population québécoise;

PROCÈS VERBAUX



QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Madame Éline Michaud, députée fédérale de Portneuf-Jacques-Cartier;
- Monsieur Michel Matte, député provincial de Portneuf.

9.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

2014-12-01/213

RÈGLEMENT NUMÉRO 168-14 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 108 (2008)

Attendu que conformément à l'article 1094 du Code municipal, toute municipalité locale peut constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » ou en augmenter le montant;

Attendu que la municipalité de Dixville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximum de 226 000\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

Attendu que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 100 000\$;

Attendu que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 50 000\$ pris à même le surplus non-affecté de la municipalité ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 novembre 2014 ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité du conseil d'approuver et adopter le présent règlement 168-14 et de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule est partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Dans le but de mettre à la disposition du conseil de la Municipalité de Dixville les deniers dont elle a besoin pour toutes fins de sa compétence, le fonds de roulement est par le présent règlement augmenté. Le conseil y affecte à cette fin une partie du surplus accumulé de son fonds général, cette partie correspondant au

PROCES VERBAUX



montant du fonds qui ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget du présent exercice financier de la Municipalité.

ARTICLE 3.

Le montant de ce fonds qui se chiffre présentement à 100 000\$ est par le présent règlement augmenté de 50 000\$ pour atteindre le montant de 150 000\$. Toutefois, si le montant de ce fonds excède le pourcentage prévu à l'article 2.0 du présent règlement parce que le budget d'un exercice financier postérieur comporte moins de crédits que celui utilisé pour fixer le montant prévu au présent règlement, ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 4

Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour des dépenses en immobilisations. Le terme de remboursement de ces emprunts ne peut excéder 10 ans. L'utilisation du fonds de roulement est conditionnée par la politique de capitalisation qui définit ce qu'est une dépense en immobilisations.

Le conseil peut également emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour financer les dépenses découlant de la mise en place d'un programme de départ assisté institué à l'égard des fonctionnaires et des employés municipaux. Dans ce cas, le terme de remboursement de ces emprunts ne peut excéder cinq ans.

Le conseil peut aussi y effectuer des emprunts en attendant la perception des revenus; dans ce cas, la période de remboursement ne peut excéder douze mois.

La municipalité doit prévoir chaque année, à même son fonds général, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaire d'un citoyen par rapport au nivelage des chemins de cet automne et du déneigement lors de la dernière chute de neige. L'inspecteur municipal fera le suivi auprès du responsable du déneigement.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h40.

2014-12-01/214

Maire

Secrétaire-trésorier